



Info Flash SST



Numéro 12 – novembre 2013

Une grande ressource en santé-sécurité au travail a pris sa retraite

C'est en avril 2013 que l'agent santé et sécurité à l'AFPC-Québec M Jacques Roy a pris une retraite bien méritée. Il a été pendant de nombreuses années une grande référence pour le comité santé et sécurité au travail et les membres des sections locales.

Le comité SST de l'AFPC-Québec en profite pour lui souhaiter une longue et belle retraite en santé et en sécurité!

Le comité de santé et sécurité au travail a le mandat de veiller à la mission de l'AFPC-Québec en matière de santé et sécurité au travail qui est de :

- Promouvoir et prioriser la santé et la sécurité dans toutes les régions du Québec;
- Améliorer notre organisation en santé-sécurité au travail en priorisant la prévention;
- Conscientiser les membres à l'importance de la prévention en santé-sécurité au travail;
- Assurer le support, la formation et l'information aux sections locales afin que l'employeur s'acquitte de ses responsabilités et que tous nos membres connaissent leurs droits;
- Mobiliser les conseils régionaux et les sections locales afin que la santé-sécurité fasse partie intégrante de notre action syndicale et que nos membres soient bien représentés;
- Coordonner les activités du mouvement syndical en matière de santé-sécurité incluant l'indemnisation des accidenté-e-s du travail.

Prochaine conférence régionale santé-sécurité

La prochaine conférence régionale santé-sécurité au travail se tiendra du 5 au 7 septembre 2014 au Château Mont-Ste-Anne près de Québec. C'est à suivre!

Le comité SST est composé de :

- Monique Déry, présidente du comité
- Yolande Dostie
- Benoît Thibault
- Jean-Pierre Lemieux
- Jean-Sébastien Schetagne, agent de santé et sécurité régional par intérim

Les représentantes et représentants en SST des conseils régionaux sont là pour vous!

- John O'Leary - Estrie/Bois-Francs
- Djimy Théodore - Laval/Laurentides/Lanaudière/Abitibi/Témiscamingue
- Diane Savard - Québec/Québec métro
- Louis Tremblay - Saguenay/Lac Saint-Jean/Chibougamau/Chapais
- Stéphane Sirois - Montérégie
- Pascal Lauzon - Montréal
- Marc Robidoux - Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine/Côte-Nord
- Sylvie Marchand - Mauricie

L'Association canadienne de normalisation (groupe CSA)

L'Association canadienne de normalisation (groupe CSA) a sorti en février 2013, la première norme nationale en santé et sécurité psychologique en milieu de travail. Cette norme précise les exigences d'une méthode documentée et systématique de création et de maintien d'un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire. Vous pouvez vous procurer le document en allant sur le site de l'AFPC-Québec sous **SANTÉ SÉCURITÉ/AUTRES RÉFÉRENCES**.

Limitations fonctionnelles

Lorsqu'une lésion professionnelle est consolidée, le médecin qui a charge doit remplir le rapport final sur lequel il indiquera si la lésion entraîne une atteinte permanente et des limitations fonctionnelles à être évaluées.

Une limitation fonctionnelle correspond à toute réduction ou restriction de la capacité physique ou psychique d'accomplir certaines activités ou le fait d'en subir certains effets. Cela se traduit donc pas l'incapacité à exécuter certains mouvements, de prendre ou de garder certaines positions ou encore de subir certaines contraintes dans des conditions déterminées.

Elles doivent être décrites non seulement en fonction des tâches au travail, mais aussi de toutes les activités quotidiennes.





Info Flash SST



Numéro 12 – novembre 2013

Pourquoi vivre avec la douleur chronique?

Que ce soit à la suite d'un accident de travail ou d'une condition personnelle, la douleur chronique empoisonne la vie de celles et ceux qui en sont atteints.

Une membre désire partager son vécu :

« Ayant subi une intervention chirurgicale importante à la colonne vertébrale en 1996, j'ai dû m'ajuster avec les « nouvelles composantes » de mon corps. Avec le temps, la douleur s'est installée dans ma vie, ce qui m'empêchait de fonctionner adéquatement à mon travail et dans mes activités quotidiennes. Ayant expliqué ma situation à un médecin, celui-ci m'a orienté vers une clinique de la douleur. Après une année et demi environ de suivi à la clinique de la douleur de l'hôpital neurologique de Montréal, j'ai pu retrouver mon autonomie. Quelle joie!

Conséquemment, j'aimerais partager certains de mes outils avec les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada- Région du Québec. Merci! »

www.mytoolbox.mcgill.ca/fr/ et www.leneuro.com

Saviez-vous que...

C'est à partir des Conseils régionaux que le calendrier de formation en SST est établi à chaque année?

Cependant, l'AFPC-Québec peut adapter une formation en santé sécurité en fonction des besoins précis des sections locales ou d'un type d'emploi. Pour information, vous pouvez nous contacter à l'adresse courriel à la fin du document.

Qu'en pensez-vous?

Selon l'Association canadienne de normalisation, les milieux de travail qui adoptent une approche positive en matière de santé et de sécurité psychologiques sont en meilleure position pour recruter et conserver des employés talentueux.

Dans ces milieux, on voit s'accroître l'engagement des employés de même que leur productivité. On y observe également une réduction de plusieurs problèmes importants comme le risque de conflits, les griefs, le roulement de personnel, l'absentéisme et les problèmes de rendement ou de moral.

N'hésitez pas à partager l'Info flash avec vos consoeurs et confrères.

Plus on est informés, plus on connaît nos droits.

Un rappel

Vous pouvez relire les **Info Flash** précédents à partir du site de l'AFPC-Québec sous **SANTÉ SÉCURITÉ/AUTRES RÉFÉRENCES**

Pour tout commentaire ou suggestion concernant la santé sécurité au travail, vous pouvez nous rejoindre à l'adresse suivante :

derym@psac-afpc.com.

Pour toute question relative à la santé et sécurité au travail (Code canadien du Travail), contactez Jean-Sébastien Schetagne (schetaj@psac-afpc.com).

